

LABRESSEINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA BRESSE | N°383 | MARS 2021

DOSSIER

Le Conseil départemental



ZOOM

Zoom sur une exposition invisible !

Depuis novembre 2020, la Maison de La Bresse cherche à accueillir l'exposition « À qui sont ces yeux ? » de Michel Laurent, mais la Covid-19 en a décidé autrement... Et pourtant cette exposition est au cœur de ce sujet qui alimente notre quotidien depuis un an.

Les équipes ne désespèrent pas de vous présenter cette exposition, qui ne se veut pas artistique, mais qui a pour but de susciter le dialogue autour de plusieurs questions de société.

La prochaine date cochée dans le calendrier est pour juillet 2021. Mais en attendant, La Bresse Infos a rencontré Michel Laurent.



Pour ceux qui ne vous connaissent pas, rappelez-vous d'abord qui vous êtes ! Michel Laurent : Je suis photographe depuis toujours, même si ça n'a pas toujours été mon métier. Ma première formation en tant que pâtissier m'a permis de me payer mon premier appareil.

Le passage au numérique m'a obligé à changer ma manière de voir. Je suis passé par la menuiserie avant de revenir à la photo. Et depuis 10-12 ans, je me suis spécialisé dans le monde de l'entreprise et plus particulièrement vers l'humain de l'entreprise. Une journaliste de ViàVosges m'a récemment qualifié de photographe humaniste, et c'est une appellation que j'apprécie.

Il est vrai que votre exposition « À qui sont ces yeux ? » a une véritable valeur humaniste, vous nous en dites plus ?

Cette exposition, c'est une véritable réflexion sur la crise sanitaire que nous traversons. J'ai perdu mes deux parents de la Covid 19 en avril et mai 2020. C'est à ce moment-là qu'une amie Anne-Claire Goulon me contacte. Une idée est née dans sa tête, un projet pour avancer et respirer. J'adhère de suite et on cherche ensemble comment la concrétiser.

On va trouver 14 personnes : des hommes, des femmes, acteurs de la société, de la nature, qui sont touchés et/ou mobilisés par la pandémie. Par contre je ne vais pas vous les présenter aujourd'hui, vous les découvrirez à l'exposition !

Chaque acteur a eu son masque personnalisé et un message qui accompagne leur portrait. Car oui, « À qui sont ces yeux ? », ce sont 14 personnes qui posent avec ce masque qui maintenant nous habille tous les jours. Mais



souvenez-vous au début de la crise, ce masque, c'était une nouveauté, synonyme de peur et de contrainte, synonyme aussi de pénurie et de système D... C'était la naissance du masque en tissu, la solidarité des couturières qui se sont mis au boulot pour en fournir un maximum...

Les masques du projet, c'est aussi une histoire de petites mains locales : Chantal la couturière assemble les masques, Aurélie les imprime, Olivier réalise des dessins, Charlotte corrige les fautes et Michel prend la photo !

On pourrait croire que ce n'est qu'une histoire de masques, mais ça va bien plus loin...

Oui, la thématique va au-delà des masques, c'est une réflexion sur la biodiversité, car on fait tous partie de la biodiversité. Chacun dans son style on apporte quelque chose à la biodiversité. Les masques de cette exposition, ce sont 14 personnes qui représentent chacun dans leur style une démarche, une profession, un message, un modèle de vie... Au-delà de cette crise sanitaire, c'est une réflexion globale que nous devons avoir sur notre société et ses dérives. C'est un tournant dans l'Histoire, un tournant dans notre histoire. Nous devons prendre conscience que des choses doivent changer dans nos manières de consommer, de vivre avec l'autre, de respecter la nature. Et si on veut changer les choses, il faut passer par les gosses !

C'est pour cela que nous souhaitons proposer des rencontres avec les scolaires.

Malheureusement, nous n'avons pas réussi à faire ça avec les enfants bressauds, mais ce n'est que partie remise ! Par contre, comme l'exposition est actuellement visible au marché couvert de Remiremont, j'ai pu rencontrer les élèves de l'école de la Maix. C'est une magnifique ouverture de travail, car l'expo permet autant de réflexions qu'il y a de masques. Et les enfants voient tout un tas de choses que nous, adultes, ne voyons plus. C'est super intéressant de travailler avec eux !

Et quelle suite est prévue pour cette expo ?

Je souhaitais vraiment que cette expo voyage de la vallée de la Moselotte jusqu'à Épinal. Notre vallée a été durement touchée lors de la première vague. On se souvient de l'EHPAD à Cornimont. Et la deuxième vague n'a rien épargné non plus... La Bresse devait être le point de départ... ça l'a été, mais virtuellement uniquement et les opportunités m'ont conduit plus vite que prévu à Remiremont, mais maintenant que les photos sont imprimées, il ne reste plus qu'à revenir là où on pourra !

Ce qui est sûr pour le moment, c'est que les photographies sont visibles jusque fin mars au marché couvert de Remiremont et qu'en juillet, la Maison de La Bresse nous ouvrira une nouvelle fois ses portes. Et pour le reste, advienne que pourra !



EDITORIAL



Bressaude, Bressaude,

Malheureusement, je ne vous apprend rien, en vous écrivant que l'hiver que nous traversons est des plus particuliers. Nous avons eu de la neige, et n'avons pas pu dévaler les pistes de nos stations en raison des consignes gouvernementales.

Il n'est pas dans mon rôle de juger la pertinence de telle ou telle mesure. En tant que Maire de la Commune, j'ai le devoir de mettre en œuvre les lois et règlements de la république. Bien sûr, nous les avons contestées en prenant part aux débats et propositions de nos structures nationales, mais rien n'y a fait et nos stations sont restées majoritairement fermées comme l'ensemble de nos hôtels restaurants.

Je veux adresser un grand merci à tous les professionnels du tourisme qui ont mis tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions possibles, les nombreux vacanciers qui ont séjourné sur la commune.

Cet hiver « particulier » doit nous faire réfléchir à une meilleure organisation pour les activités de pleine nature, qui sont de véritables atouts pour notre territoire de moyenne montagne.

Je serai attentive aux propositions et actions que nos professionnels et associations pourront proposer pour relancer rapidement tous les secteurs de notre économie de montagne.

Engagés, mobilisés, nous le sommes et le resterons pour le bien être de tous dans notre belle commune.

Bien sincèrement

Maryvonne Crouvezier

SOMMAIRE

ZOOM 2^e de Couv.

ÉDITORIAL P.01

CONSEIL MUNICIPAL P.02-05

ACTUALITÉS P.06-08

DOSSIER P.09-13

Le Conseil départemental

TRIBUNE P.14

OTL P.15

DANS LE RÉTRO P.16-20

INFOS PRATIQUES P.21

AGENDA 4^e de Couv.

Culture - Sport - Loisirs

LABRESSEINFOS-N°383

BULLETIN D'INFORMATIONS MENSUEL
DE LA COMMUNE DE LA BRESSE

MARS 2021

Directeur de la publication :

Yannick Daniélou

Administration, rédaction, publicité :

Mairie de La Bresse - Tél. : 03 29 25 40 21

Mise en Page : Atelier VOOVOYEZ

Impression : SOCOSPRINT Imprimeurs

Crédit photo : Mairie de La Bresse, écoles,
Le Conseil départemental des Vosges, OTL et
associations diverses.

Tirage : 2600 exemplaires

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Compte-rendu intégral consultable en mairie et sur le site internet www.labresse.fr (rubrique docs à télécharger)

Les marchés, conventions-baux, emprunts, demandes de subvention, cessions, ont été conclus selon les tableaux ci-après :

Marchés

Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
Travaux d'extension du réseau BT et reprise du branchement de l'Auberge de la Brabantière	Molinari SAS	25 197,50 €	30 237 €
Transport sanitaire des accidentés sur les pistes de ski – saison 2020/2021	Transmosel	220 € vers Gérardmer	290 € vers Remiremont et Saint-Dié-des-Vosges
		250 € vers Gérardmer	
	Feve-Senuria	310 € vers Remiremont	300 € vers Saint-Dié-des-Vosges

Conventions - Baux

Objet	Titulaire	Montant
Résiliation du bail de location au 31 octobre 2020 App. 3, 9 rue de la Résistance	M ^{me} Rautureau Anita	
Bail de location au 1 ^{er} novembre 2020 App. 4, 9 Rue de la Résistance	M ^{me} Oubari Hassna	217,60 € hors charges et prestations logements non déduites Avance frais chauffage 45 €

Subventions

Objet	Organismes
FESTIVAL INTERNATIONAL DE SCULPTURE Demande de subventions auprès de différentes institutions et organismes Budget prévisionnel global 86 320 €	Région Grand-Est, CD 88, Union Européenne, DRAC, FNADT, CIM, Massif des Vosges, Parc des Ballons, SAIF

Tarifs

Objet	Tarifs
Recouvrement des frais de secours sur pistes – Saison 2020-2021	Front de neige et petits soins : 42 € Évacuation par scooter des neiges : 60 € Zone rapprochée : 177 € Zone éloignée : 312 € Zone exceptionnelle : 621 € Évacuation héliportée médicalisée : 1 607 €

Finances

Admission en non valeurs – créances éteintes :

- Les services de la Trésorerie de Cornimont ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs. Il s'agit d'impayés sur des factures d'électricité dont les poursuites sont épuisées suite à recherches infructueuses, procès-verbaux de carence, dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes, poursuite sans effet / décès, pour un montant de 1 180,15 € TTC.

Attribution de parrainages et mécénats sportifs :

Différentes demandes de parrainages sportifs ont été déposées en Mairie pour l'année 2020 par des jeunes sportifs en début de carrière issus de la Société Omnisports « La Bressaude » et de l'Association Hautes-Vosges Orientation. Plusieurs demandes de mécénats sportifs ont également été déposées.

Après validation par les membres de la Commission « Sports », le Conseil Municipal a décidé d'aider ces athlètes selon les critères de répartition indiqués et dans la limite des crédits ouverts : montant de 175 € pour les parrainages et de 370 € pour les mécénats sportifs.

Parrainages :

Moto trial : Mathéo Thiébaud, Noah Poirot, Ethan Poirot, Charlotte Pierrel, Louis Poirot, Pierre Poirot, Léonie Perry

Ski de fond : Léonie Perry, Romain Vaxelaire, Mathurin Vauthier

Ski biathlon : Amandine Mengin

Ski biathlon et fond : Maëla Correia

Combiné nordique et saut : Justine Mengin

Combiné nordique, saut et fond : Oriane Didier

Orientation : Flavie Jeanpierre, Lucas Jeanpierre

VTT : Robin Mougel, Tom Perrin

Mécénats :

Ski de fond : Mathéo Correia, Delphine Claudel

Biathlon : Paula Botet, Chloé Remy, Mattéo Remy, Thibaut Fréchar

Combiné nordique et saut : Maëla Didier

Athlétisme : Claire Mougel

Marchés publics - Conventions

Convention : cofinancement de la filière famille dans le Massif des Vosges

Le Conseil départemental, dans le cadre de la filière Massif des Vosges en famille, regroupe des territoires ayant pour objectif commun de qualifier leur offre d'accueil touristique à destination des familles et les accompagne en matière de marketing. Cela se traduit par des actions de promotion et de communication, des conseils pour améliorer l'offre existante et la mise en réseau de nouvelles offres.

Neuf territoires comprenant plusieurs domaines skiables et une offre mutualisée d'hébergements, d'activités et de services sont concernés par cette démarche : le Champ du Feu, le Lac Blanc, Gérardmer, La Bresse, le Schnepfenried, Bussang, Saint-Maurice sur Moselle, le Ballon d'Alsace et le Markstein.

Le montant des mesures apportées par la filière Massif des Vosges pour 2020 s'élève à 80 000 € TTC avec un financement à hauteur de 30 000 € par le FEDER, 20 000 € par le FNADT et 30 000 € par les stations.

La convention avec le Conseil Départemental, actant le financement de la filière famille du Massif des Vosges par la Commune de La Bresse à hauteur de 2 500 €, a été approuvée par le Conseil Municipal.

Convention avec Orange

Il s'avère nécessaire de passer une convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la route de la Basse des Feignes.

Aux termes de cette convention, il revient à la Commune de prendre en charge l'ensemble des études, des travaux de génie civil propres aux réseaux de communications électroniques et à ses branchements en domaine public et en domaine privé, des travaux de pose des fourreaux et des chambres de tirage. La Commune fournira le matériel nécessaire à la réalisation des installations. Il revient à Orange d'assurer, pour sa part, les études relatives à la réalisation du câblage, les travaux de tirage et de raccordement des câbles et la reprise en souterrain ou en façade des câbles des clients concernés.

Le montant global prévisionnel des dépenses de câblage sera entièrement pris en charge par Orange, pour un montant de 1838,40 €. Une part de la fourniture du matériel de génie civil sera prise en charge par Orange pour un montant de 280 €.

CONSEIL MUNICIPAL

Cession de la maison forestière du Neuf Pré

La mise en vente de la maison forestière du Neuf Pré, située 62 rue du Hohneck à La Bresse au prix du marché et de gré à gré, a été autorisée par délibération n°146 du 9 novembre 2020.

Le Conseil municipal a décidé de vendre cette maison à M. Etienne Barbier aux conditions suivantes :

- Bâtiment en l'état situé 62 rue du Hohneck
Références cadastrales : AE 136 et 137.
- Avis des Domaines n° 2020-88-075-V-068 du 10 février 2020 au prix de : 115 000 € net vendeur.
- Ensemble des frais liés à la transaction à la charge de l'acheteur.

Urbanisme – Patrimoine

Occupation de terrain communal / Construction sur terrain communal : cession de régularisation

À la suite de la délibération cadre du 25 juin 2018 portant sur l'évolution des modalités de mise à disposition des terrains communaux, la Commune a entrepris l'étude des cas particuliers des occupations de terrain communal avec des constructions. Le Conseil Municipal a déjà statué à plusieurs reprises sur des dossiers de régularisation.

Le Conseil Municipal a autorisé la cession à M. Thierry Poirot, de deux constructions à régulariser aux conditions ci-dessous :

- Références cadastrales : AP 1699 (144 m²) – AP 1701 (84 m²) – AP 304 (50 m²)
- Surface totale : 278 m² - Zone PLU : Ng
- Tarif : 5 €/m² - Frais à la charge de M. Thierry Poirot
- Estimation des domaines n° 2020-88-075-V-352 du 24/07/20

Autorisation balisage Club Vosgien – ancien chemin du Brabant – secteur Les Tannes

Dans le cadre de son activité, le Club Vosgien a sollicité la commune de La Bresse afin de modifier le balisage de deux sentiers existants.

- L'itinéraire menant de La Bresse au col du Brabant par l'ancien chemin du Brabant emprunte dans sa partie basse, entre la rue des Proyes et la Traverse du Daval, la route goudronnée. Afin d'éviter aux randonneurs d'emprunter la route du Brabant sur une grande longueur, il est possible de restaurer l'ancien chemin du Brabant en partie en parallèle de la route (portion de 200 m environ).
- L'itinéraire balisé «chevalet jaune» sur le secteur des Tannes entre le chemin menant au Col de la Basse des Feignes et le chemin du Haut de la Truche. Le Club Vosgien propose de pouvoir prolonger cet itinéraire pour mettre en place un point de vue (prolongation de 150 m environ).

Le Conseil municipal a répondu favorablement à cette demande, aux conditions suivantes :

- Travaux à la charge et sous la responsabilité du Club Vosgien,
- Mise en place, suivi du balisage et mise en service à la charge du Club Vosgien.

Constitution de servitudes :

Dans le cadre de modification du réseau électrique BT et HTA, des travaux ont nécessité des emprises sur propriété privée. Les riverains concernés ont été consultés et ont donné leur accord pour permettre ces aménagements.

Les servitudes de tréfonds et d'intervention ci-après, à titre gratuit, ont été mises en place pour autoriser la gestion des ouvrages :

- Sarl BOL D'AIR AVENTURE - AE N° 314 Passage en tréfonds : 1 câble BT 150 mm² sur environ 10 m et 1 coffret S19
- M^{me} et M. Alain Trinel – AE N° 302 - Passage en tréfonds : 1 câble BT 150 mm² sur environ 46 m
- M^{mes} Véronique et Elisabeth Abel, M. René Abel – AP N°462 et N° 1678 - Passage en tréfonds : 1 câble BT 95 mm² sur environ 56 m
- M^{me} et M. Joël Lejeune – AP N° 1677 - Passage en tréfonds : 1 coffret S20
- M. Guy Poirot – N° AW 787 et 785 - Passage en tréfonds : un support béton.

Aux conditions suivantes :

- Bénéficiaires : Commune de La Bresse et ses ayants droit dont gestionnaire du réseau électrique (RME).
- Remise en état des terrains : l'emprise de la servitude sera laissée libre de tout aménagement.
- Frais à la charge de la Régie Municipale d'Électricité.

Convention d'occupation du domaine public communal

Dans le cadre des activités hivernales sur le site de Lispach, l'ESF a souhaité pouvoir établir un bâtiment pour l'accueil des professionnels et du public. Ce projet est situé sur le domaine skiable ; le domaine public communal est ainsi concerné.

Le projet de délivrance de cette autorisation a fait l'objet d'une publicité préalable réglementaire, conformément aux articles du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En l'absence de proposition concurrente, le Conseil municipal a autorisé la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public communal.

Administration générale

Adhésion au service d'archivage électronique du département des Vosges

Par la délibération 24/2018 du 25 juin 2018, la commune de La Bresse a adhéré à la société publique locale X-DEMAT pour recourir à des prestations liées à la dématérialisation. Cette Société Publique Locale a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils au profit des collectivités actionnaires.

Afin de conserver tous les flux dématérialisés conformément à la Durée d'Utilité Administrative et donc au-delà de la conservation possible sur les serveurs de la SPL-XDEMAT, une convention d'adhésion au service d'archivage électronique avec le département des Vosges a été signée.

Transformation de la Régie Municipale d'Électricité de La Bresse en une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Régie Municipale d'Électricité de La Bresse (RME) est actuellement un service de la Commune. Elle est chargée de la gestion du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente, ainsi que de l'exploitation de centrales hydroélectriques sur le territoire de la Commune de La Bresse.

La RME est confrontée aux évolutions du secteur de l'énergie. Elles sont à la fois une source de fragilisation pour une structure de petite taille exposée notamment à la remise en cause des tarifs réglementés de vente d'électricité. Mais elles sont également un vecteur de développement grâce, en particulier, à l'essor des énergies renouvelables et de la mobilité propre (bornes de recharge pour véhicules électriques).

Afin de permettre à la RME de faire face à ces enjeux, il convient de lui aménager davantage de souplesse dans son fonctionnement. Il est cependant souhaitable de conserver la RME comme une structure publique intégralement rattachée à la commune. La transformation en une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière apparaît à cet égard la solution la plus adaptée. Sur le plan juridique, la transformation se traduit par la suppression de la régie actuelle et la création simultanée d'une régie personnalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix « pour » et 4 abstentions (M^{me} Liliane Mengin, M. Bernard Mansuy, M. Samuel Antoine, M^{me} Nadia Rabant) a décidé :

- De mettre fin à la régie municipale d'électricité de La Bresse au 31 décembre 2020 ;
- De créer une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de :

- Gérer le réseau public de distribution d'électricité et de fournir l'électricité aux tarifs réglementés de vente ou de marché sur le territoire de la Commune de La Bresse ;
- Réaliser dans le domaine de l'énergie, directement ou à travers des sociétés dont elle détient une participation, toutes activités accessoires à ses missions principales telles que décrites ci-dessus, en matière notamment de production d'électricité d'origine renouvelable, conformément au cadre juridique applicable à la Régie sur le territoire de la Commune de La Bresse ou en dehors de ce territoire ;
- De fixer sa dénomination « Régie Municipale d'Électricité La Bresse »,
- De fixer sa date de création effective au 1^{er} janvier 2021,
- D'adopter ses statuts tels que figurant en Annexe 1 à la délibération, qui en déterminent l'organisation administrative et financière,
- De décider que le conseil d'administration est composé de onze membres :
 - sept membres désignés au sein du Conseil municipal de la Commune de La Bresse dont le Maire de la commune,
 - quatre membres désignés parmi les utilisateurs de la Régie, au regard de leurs compétences particulières leur permettant d'émettre tous les avis utiles sur les questions relatives au fonctionnement de la Régie.
- De désigner à cet effet aux fonctions de membres du conseil d'administration M. Jérôme Mathieu, M^{me} Elisabeth Bonnot, M. Jean-Baptiste Mougel, M. Florent Schott, M. Bernard Mansuy, M^{me} Maryonne Crouvezier et M. Nicolas Remy,
- De prendre acte de la nomination par le Maire de M. Jean Demange, M. Walter Marchal, M. Aurélien Antoine et M. Jean-Marc Amet, comme membres du conseil d'administration,
- De décider que M. Viry Florent exercera les fonctions de directeur,
- De fixer les services dont la Régie devra assumer la gestion :
 - la distribution de l'énergie électrique,
 - la fourniture d'énergie électrique,
 - la production d'énergie électrique,
 - l'éclairage public,
 - le chauffage urbain,
 - l'installation et la maintenance de bornes de rechargement pour véhicules électriques.
- D'apporter, au titre de la dotation initiale, à la régie personnalisée les moyens en espèces et en nature composés de la manière suivante :
 - une dotation en biens mobiliers dont la liste figure en Annexe 2 à la délibération. La remise de ces biens s'effectue à titre gratuit en pleine propriété avec droit de retour en cas de suppression du service.

ACTUALITES

CCHV

Collecte des déchets encombrants

La communauté de communes, en partenariat avec l'association L'ABRI, met à votre disposition un service d'enlèvement des objets encombrants, opérationnel pour 3 ans depuis le 1^{er} janvier 2018. Au vu du succès rencontré, les élus de la CCHV ont décidé de prolonger ce service en 2021.

Ce service réservé aux particuliers est gratuit. Il peut être effectué deux fois par an et par adresse. Types d'encombrants acceptés : table, sommier, matelas, armoire démontée, cuisine, canapé, salon de jardin, cuisinière, réfrigérateur, vélo, poussette, outil thermique, sanitaire, radiateur, tondeuse... (100 kg maximum par objet).

Vous souhaitez demander un enlèvement ?

Contactez la CCHV. Après validation de la liste des objets à collecter, l'association L'ABRI vous rappellera dans les 20 jours pour fixer une date d'enlèvement dans le mois qui suit.

La veille de la collecte ou le matin après 6 h, vous déposerez vos objets encombrants devant votre domicile, sur le domaine public (trottoir, bord de route...).

Pour des raisons d'organisation, seuls les déchets encombrants enregistrés lors de l'appel seront enlevés.

Contact CCHV : 03 29 27 29 04

du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h

Urbanisme

Entrepreneur et responsabilité

En tant qu'entrepreneur, si vous intervenez sur un chantier, assurez-vous de l'existence et du contenu des autorisations liées à votre commande (permission de voirie/permis de construire/déclaration préalable...).

Lors des travaux préparatoires (étude et devis), il vous appartient en tant que professionnel, d'attirer l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de respecter la réglementation en se renseignant sur l'obligation – ou pas – d'une demande d'autorisation pour son projet.

Lors d'un contrôle ou en cas de malfaçons, vous ne pourriez pas vous exonérer d'une infraction en argumentant avoir simplement suivi les instructions du maître d'ouvrage ou du propriétaire, votre responsabilité peut être engagée.

Les peines encourues pour des infractions (absence ou non-respect des autorisations) peuvent être prononcées contre les personnes responsables de l'exécution des travaux ; cela concerne le bénéficiaire, mais également les architectes, entrepreneurs, personnes physiques, personnes morales...

En résumé, il n'appartient pas à l'entreprise de faire les demandes d'autorisation, mais il lui appartient de s'assurer de leur existence et de les respecter.

Référence L 480-4 et suivants du Code de l'Urbanisme.

CIDFF

Depuis janvier, le CIDFF des Vosges a mis en place une permanence d'accompagnement psychologique sur rendez-vous, à destination des femmes victimes de violences : tous les vendredis de 13 h 30 à 16 h 30 au CCAS de Remiremont.



Dans un cadre bienveillant, et par une écoute attentive, la psychologue aide les victimes de violences :

- à comprendre les mécanismes des violences,
- à se reconstruire et à dépasser les difficultés qu'elles rencontrent,
- à se détacher du phénomène d'emprise à l'agresseur,
- à rompre l'isolement ou encore se défaire du sentiment de honte et de culpabilité.

L'accompagnement de soutien psychologique est individualisé et adapté à chaque situation en fonction des besoins et des attentes des personnes. Et si besoin, la psychologue orientera la victime vers l'équipe pluridisciplinaire (juriste, conseillère en insertion socio pro, intervenante sociale), dans le cadre d'une prise en charge globale.

Renseignements et prise de rendez-vous au 03 29 35 49 15.

Nouvelles recrues à la commune

Les équipes communales ont accueilli deux nouveaux agents, l'une en mairie et l'autre aux services techniques municipaux, toutes deux sont amenées à travailler régulièrement ensemble.



Du côté du 7 route de Niachamp, Pauline Schirmer a pris son poste de Responsable bâtiments le 16 novembre 2020. Forte de ses treize années en tant que maître d'œuvre,

elle s'occupe des 62 bâtiments de la commune, de l'entretien à la maintenance en passant par les contrôles réglementaires. Avec son équipe de six agents, ils gèrent les petits travaux. Et lorsque des gros travaux sont à prévoir, elle collabore avec Sophie Mielle, la nouvelle recrue de la mairie, pour le montage des dossiers.

Cette dernière a quitté son poste de responsable des marchés publics et affaires juridiques à la mairie de Luxeuil-les-Bains pour rejoindre l'équipe bressaude, le 18 janvier dernier, en tant que responsable du service Achats-Marchés Publics. Cette juriste en droit des contrats publics sera la responsable des marchés publics et assurances, du suivi des baux industriels et commerciaux, des dossiers de subvention et des ventes et achats de biens de la commune.

Bienvenue aux deux nouvelles recrues.

CCAS

Vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus.

Les personnes âgées de 75 ans et plus souhaitant se faire vacciner et n'ayant aucun moyen de transport pour se rendre au centre de vaccination peuvent se faire connaître en mairie auprès du service CCAS. Des solutions de transport seront envisagées au cas par cas en fonction de la disponibilité des vaccins. Attention : l'inscription au centre de vaccination reste à la charge des intéressés.

Service CCAS Mairie - 03 29 25 40 21.



Bouchons handicap 88

L'Association Bouchons Handicap 88 collecte des bouchons pour soutenir les enfants handicapés des Vosges. Ainsi, bouchons et couvercles de toutes couleurs et de toutes grosseurs peuvent être déposés dans les tonneaux bleus prévus à cet effet, à la déchetterie de Niachamp.



Bien que très accueillants envers tous ces petits bouchons, il est bon de rappeler que les bouchons à aiguille médicale ne sont pas acceptés ! Ils doivent impérativement être déposés dans les boîtes jaunes DASRI spécialement prévues pour.

Il est à noter aussi que l'association ne prend plus de bouchons en métal et aluminium.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur www.bouchonshandicap88.fr

Roches Beuty

Suite à l'arrêté municipal du 1^{er} février 2021, l'accès sur les sentiers de randonnée et la pratique de l'escalade sur le rocher naturel situé au lieu-dit « Les Roches Beuty » sont temporairement interdits au public.

En effet, la chute d'un rocher en est à l'origine.

D'après le Club Vosgien, un mouvement naturel de terrain situé entre les rochers d'escalade, aurait déstabilisé le rocher. Ce dernier a roulé en contrebas et s'est arrêté contre un arbre, entraînant dans sa chute plusieurs autres pierres de moindre importance.

Sous réserve d'un examen plus détaillé du secteur, il n'a pas été remarqué d'autres pierres instables risquant de basculer en contrebas et il n'y a donc pas de risques pour les habitations environnantes.

Toutefois, la prudence est de rigueur.

En cas de réouverture au public, une communication sera faite en ce sens par les services de la Commune afin d'informer les usagers.



Restos du cœur



L'année 2020 a été particulièrement difficile à gérer pour les Restos du Cœur. Seuls les approvisionnements des opérations « Chariots » étaient possibles. Et l'annulation de la collecte de novembre a occasionné un déficit de 1500 kg de marchandises.

Grâce à la volonté des 25 bénévoles et à l'aide des mairies, avec notamment le prêt d'un véhicule pour l'approvisionnement à Épinal, la tâche a été accomplie malgré un énorme handicap. Des personnes généreuses ont permis d'acheter les produits manquants.

La saison d'hiver 2020-21 a commencé le mardi 24 novembre et durera jusqu'à mi-mars. Les 25 bénévoles sont mis à contribution jusqu'à quatre fois par semaine.

57 familles sont actuellement aidées et 750 repas sont distribués chaque semaine. Tout au long de l'hiver, de nouvelles familles viennent s'inscrire pour recevoir l'aide des Restos. Cette chaîne de solidarité n'est possible que grâce aux aides des donateurs et des municipalités.

Centre de La Bresse ouvert les mardis et vendredis matin au 12, rue Mougel Bey (CCS)

Plus d'infos au 03 29 25 58 96

Vous pouvez aider les Restos du Cœur :

- En contactant le centre de La Bresse pour un don de denrées
- En achetant le CD/DVD des Enfoirés (à paraître en mars)

ACTUALITES

Nouveau à la Bresse

FCM Nettoyage

FCM Nettoyage est une microentreprise d'entretien et de remise en état pour les particuliers et les professionnels. Cassandra Bodelet, Agent de Propreté et d'Hygiène, s'occupe de l'entretien de votre maison, appartement ou location saisonnière, ou encore de vos locaux professionnels.

Pour toute demande de devis sur les services proposés : cassandrabodelet@gmail.com - 06 16 17 81 29

Boucherie des Hauts

Changement de propriétaire à la Boucherie Bierren !

Julien Oudin, boucher depuis 2001 et ancien responsable boucherie à Intermarché Le Thillot pendant 11 ans, et sa femme Emeline Braga, chef de rayon dans la même enseigne, ont repris les rênes de la boucherie de la rue de l'église en février dernier.



C'est avec une équipe inchangée, que les nouveaux gérants proposent des produits maison : charcuteries, viandes fumées, plats du jour... Le volet traiteur est lui aussi conservé avec des repas pour événementiel (mariage, fête de famille, repas d'entreprises...).

La Boucherie des Hauts vous accueille les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h30 et de 14h30 à 19h, les mercredi et dimanche de 8h à 12h30 et le samedi de 8h à 19h non-stop.

Fermé le lundi. Possibilité de livraison à domicile

Maison de la Bresse

Début février, une éclaircie semble se dessiner pour les musées et salles d'exposition. Ces lieux devraient en effet ouvrir leurs portes avant d'autres lieux culturels (cinéma, salles de spectacles, théâtres...). Mais la date n'est pas encore annoncée.

Des incertitudes qui n'entachent pas la motivation de l'équipe, qui travaille actuellement sur des aménagements pour la fin de la saison et sur les perspectives jusqu'en août 2022.

L'équipe espère accueillir le public dans l'exposition « Envolées » de Claudine Aumeeruddy, au meilleur des cas pour le printemps prochain. Mais si ce n'est pas là, ce sera plus tard ! Tous les artistes initialement programmés seront à découvrir tôt ou tard à la Maison de La Bresse.

Affaire à suivre !



La Tourterelle

Et si on préparait la rentrée 2021/2022 ?

Pour les parents qui le souhaitent, il sera possible de visiter l'école maternelle de « La Tourterelle », le samedi 10 avril 2021 au matin et sur rendez-vous uniquement.

Pour la prise de rendez-vous, pensez à contacter l'école en appelant le 03 29 25 52 36 ou par mail ce.0881053@ac-nancy-metz.fr.

Il est d'ores et déjà possible d'inscrire en mairie les enfants nés en 2019, 2018, 2017 et 2016.

ATTENTION : suite aux nouvelles mesures, événement sous réserve que le protocole autorise les enseignants à vous recevoir.

Marc Morel
construction

couverture - bardage - zinguerie - maçonnerie

La Bresse 88250
03 55 23 54 23

Rémi Curien
Travaux Forestiers et Défrichement
Débardage
Transport de grumes et stères
Abattage d'arbres gênants

12 Route de Lisbach
88 250 LA BRESSE
03.29.25.62.29
06.81.46.02.28
remi.curien@wanadoo.fr

LE DOSSIER

Le Conseil départemental



“ *Le Conseil départemental est une collectivité territoriale de proximité qui accompagne la vie des Vosgiennes et des Vosgiens. De la petite enfance jusqu'au grand âge en passant par le développement économique et touristique, le département agit quotidiennement pour le bien-être de la population. Vous découvrirez en détail dans ce dossier, ses compétences et ses modes d'actions.*

*Bonne lecture
Yannick Daniélou*



LE DOSSIER

Comme en mars 2020 avec un dossier consacré au Conseil municipal, La Bresse Infos a choisi de vous faire un petit rappel des rôles et missions du Conseil départemental. Comme vous le savez, des élections départementales sont annoncées en juin prochain. Mais rien n'est encore assuré en raison des événements sanitaires. Néanmoins, il n'y a pas de calendrier quand il s'agit de culture générale ! Alors bonne révision ou bonne leçon d'éducation civique à tous !

Le Conseil départemental

Le Conseil départemental, comme son nom l'indique, est l'organe représentatif du département. Ce nouveau nom, attribué en 2013, a remplacé l'historique Conseil général et a simplifié le langage institutionnel pour la meilleure compréhension de tous.

Changement de nom, mais affirmation, en janvier 2014, du cœur de ses compétences en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Car le département est historiquement le chef de file en ce qui concerne les solidarités.

Et si l'échelon départemental a souvent fait l'objet de discussions sur son utilité, deux arguments ont appuyé sa légitimité. D'un côté, il s'est imposé au fil du temps comme le niveau décentralisé le plus adapté aux politiques de solidarité. Et en matière d'autorité déconcentrée, le préfet représente, quant à lui, le cadre essentiel de l'administration de l'État sur le territoire.

Avant de faire le point sur les compétences de cet organe de politique décentralisée, un petit rappel d'histoire permettra d'appuyer encore l'importance du département dans le schéma politique de la France

Le département a été créé dans une période charnière de l'histoire de France. En effet, c'est lors de la Révolution française, qu'il est né afin de rapprocher les administrés de l'administration. Le découpage départemental avait alors été pensé de telle sorte qu'il soit possible de se rendre au chef-lieu en une journée de cheval.

Aujourd'hui, la France compte 96 départements en métropole et cinq en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte).

En 1982 et 1983 le département est devenu une collectivité territoriale de plein exercice grâce aux lois de décentralisation.

Les élections et la désignation d'un président

Jusqu'en 2013, il était question d'élections cantonales. Le département était alors divisé en cantons qui servaient chacun à l'élection d'un conseiller général. Grâce à ce découpage, la diversité des territoires du département devait être assurée. Mais c'est parce que diversité ne rimait pas forcément avec représentativité que les choses ont évolué avec la loi du 17 mai 2013. La carte des cantons a été revue et leur nombre a été divisé par deux et la représentation de chaque canton s'est instaurée autour d'un binôme paritaire. Il y a donc deux fois moins de cantons aujourd'hui mais autant d'élus.

Tous les six ans, lors de chaque scrutin, les Conseils départementaux sont intégralement renouvelés selon un mode de scrutin binominal majoritaire. Notez toutefois qu'il existe une exception. En

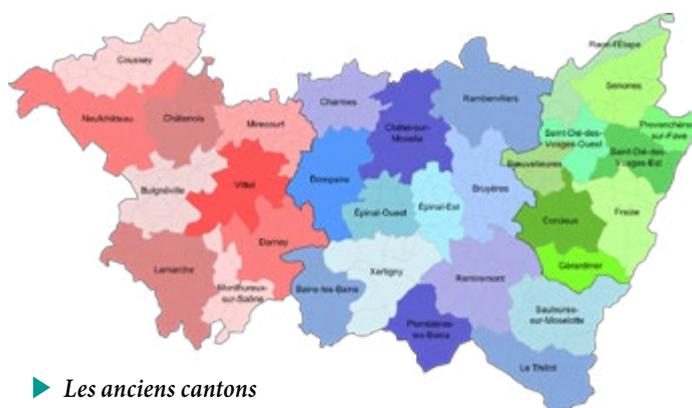


effet, Paris est à la fois commune et département. Le Conseil de Paris étant élu selon le scrutin municipal, Paris ne connaît pas d'élections départementales.

Les élections se font en deux tours et les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Pour être élu au premier tour, un binôme doit recueillir à la fois la majorité absolue et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, seuls les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits sont autorisés à se présenter. Cependant, en raison de l'abstention souvent élevée à ces élections, si aucun binôme ne remplit les conditions, le Code électoral autorise les deux premiers binômes à se maintenir. De même, si seul un binôme a obtenu les voix nécessaires, le binôme arrivé second est tout de même maintenu dans la course. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.



► Les anciens cantons



▲ Les nouveaux cantons

Les conditions à remplir pour être candidat

- Avoir 18 ans révolus.
- Avoir la qualité d'électeur (ce qui implique d'être Français et de jouir de ses droits civils et politiques).
- Être domicilié dans le département ou y être inscrit au rôle des contributions directes.
- Les candidats doivent se présenter en binôme et être de sexe différent. Chaque candidat au sein d'un binôme a un remplaçant et le remplaçant doit être de même sexe que son candidat. Chaque membre du binôme a donc son propre remplaçant qui ne peut en aucun cas remplacer l'autre membre du binôme.
- Il est interdit de se présenter dans plusieurs cantons et un remplaçant ne peut pas figurer sur plusieurs déclarations de candidature. De même, on ne peut pas être à la fois candidat et remplaçant d'un autre candidat.

Une fois nommés, les conseillers départementaux vont élire leur président, ainsi que les autres membres de la commission permanente lors de la réunion de droit qui suit le renouvellement général.

Tous les conseillers départementaux en exercice sont éligibles aux fonctions de président, sauf en cas d'autres mandats : président d'un Conseil régional, maire, membre de la Commission européenne, exercice d'un mandat parlementaire...

Deux tiers des membres doivent être présents pour procéder à l'élection du président. Et le président est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans. Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours du scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Conseil départemental. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Le fonctionnement du Conseil départemental

Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département dans les domaines de compétences qui lui sont attribués.

LE DOSSIER

Il se réunit au moins une fois par trimestre, à l'initiative de son président, ou à la demande de la commission permanente (composée du président et de 4 à 15 vice-présidents) ou du tiers de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

Il établit son règlement intérieur et peut former en son sein des commissions.

La majorité absolue de ses membres est nécessaire pour que les décisions prises par l'assemblée sous forme de délibérations soient valables. Et les conseillers départementaux doivent être informés de toutes les «affaires du département qui font l'objet d'une délibération». Ainsi, pour permettre une meilleure compréhension des dossiers, ils reçoivent, douze jours au moins avant les sessions, un rapport sur chaque question qui leur sera soumise.

Les séances sont ouvertes au public, sauf en cas de huis clos décidé par le conseil ou en cas d'agitation, le président pouvant exercer son pouvoir de «police des séances» et restreindre l'accès du public aux débats.



Le président du Conseil

Le président du Conseil départemental détient le pouvoir exécutif, il prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental. Il est assisté d'une commission permanente au sein de laquelle sont élus les vice-présidents.

Il assure la préparation et la mise en œuvre du budget de son département. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes départementales. Chaque année, il rend compte au Conseil de la situation du département.

Il est le chef des services du département, mais peut cependant disposer, en cas de besoin, des services déconcentrés de l'État.

Le président du Conseil départemental est seul chargé de l'administration. Mais tout comme le Maire, il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou à des membres du conseil dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

Dépenses moyennes des départements en France



Les compétences du Conseil départemental

Outre ses compétences en matière sociale, le Conseil départemental a un panel de compétences variées regroupées en deux entités : les obligatoires et les volontaristes.

Les politiques publiques obligatoires

Désigné comme le partenaire de proximité par excellence, le Conseil départemental doit être au service du territoire et de ses habitants. Afin d'assurer la solidarité territoriale, il adapte ses dispositifs d'intervention aux besoins des collectivités partenaires. Chaque habitant doit pouvoir bénéficier des mêmes services et être accompagné. La solidarité humaine est donc une de ses compétences clé.

L'action sanitaire et sociale

C'est la vocation prioritaire du département, ainsi son coût financier représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement.

L'action sociale concerne principalement :

- L'enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière,
- Les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (PCH, loi du 11 février 2005), maisons départementales des personnes handicapées (MDPH),
- Les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie : APA),
- Les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active (RSA), dont le montant est fixé au niveau national.

L'aménagement des routes et des déplacements

L'action du département concerne principalement les domaines suivants :

- L'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983),
- Les services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.

La gestion de la voirie départementale.

Les Conseils départementaux sont gestionnaires de routes départementales, qui présentent un intérêt cantonal. Pour le département des Vosges, il s'agit de 2 250 kilomètres de routes.

Le Conseil départemental est également compétent en matière d'aires de co-voiturage, de véloroutes et pistes cyclables et de transport routier express.

Ce poste représente environ 10% du budget.

L'enseignement

Le Conseil départemental est en charge des collèges, de la construction à l'entretien en passant par l'équipement (informatique notamment).

Ce poste représente environ 8 à 10 % du budget.

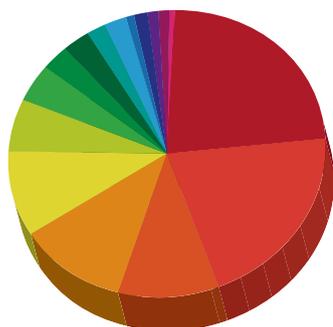
La culture

Le Conseil départemental assure la valorisation et la sauvegarde du patrimoine. Il gère ainsi les archives et bibliothèques départementales ainsi que les musées départementaux. Il apporte également son soutien à la vie culturelle, notamment en milieu scolaire.

Cette compétence est clairement qualifiée par la loi NOTRe de «compétence partagée» entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier, de même que les compétences en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire.

Ce poste représente environ 3% des dépenses.

Budget 2021 du département des Vosges : 476 500 000 €



- Autonomie des personnes âgées et personnes handicapées : 90 400 738 €
- Insertion : 78 327 822 €
- Remboursement de la dette : 39 150 000 €
- Enfance-Famille : 44 116 400 €
- Routes : 36 749 000 €
- Patrimoine : 22 344 605 €
- SDIS : 16 453 174 €
- Organisation et intendance : 10 224 500 €
- Appui et aides aux communes appui aux territoires : 11 176 100 €
- Economie et tourisme : 6 862 050 €
- Education : 8 709 500 €
- Aménagement numérique : 3 026 000 €
- Transport : 5 322 602 €
- Culture et Sport : 4 620 050 €
- Agriculture et environnement : 4 067 125 €
- Marques Vosges : 1 717 500 €

L'aménagement durable du territoire

Ce poste comprend l'équipement rural, la gestion de l'eau, le remembrement et l'aménagement foncier. Le développement touristique est également un axe important.

En moyenne, ce poste représente environ 6% des dépenses.

La sécurité incendie

Parmi les compétences obligatoires, le Conseil départemental assure également la gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Même si le SDIS constitue une entité autonome, c'est le Conseil départemental qui en assure le principal financement.

Les dépenses comprennent notamment l'organisation de la lutte contre l'incendie et celle des secours en cas de catastrophe. Soit une enveloppe d'environ 4% des dépenses totales.

Les politiques publiques volontaristes

Au-delà de ses compétences obligatoires, le département peut également intervenir dans des domaines qui représentent un enjeu pour son territoire. Il peut s'agir d'aides en faveur des communes ou des associations ou de soutien à l'emploi local par exemple, dans les domaines de l'agriculture, des cultures régionales spécifiques ou de l'artisanat.

Par ailleurs avec la loi de 2014, et pour la période 2014-2020, les départements qui en faisaient la demande pouvaient se voir confier tout ou une partie des actions relevant du Fonds social européen.



TRIBUNE

Article du groupe majoritaire

Avenant N°2 DSP

Au vu des écrits du groupe minoritaire, nous n'allons pas allonger le débat, les faits sont là et si, comme c'est très bien expliqué dans La Tribune ci contre, les élus de la minorité voulaient juste protéger la procédure, pourquoi ne pas avoir tout simplement demandé des explications et des réponses à M^{me} Le Maire, ou au DGS en direct. Il est vrai que lorsque l'on saisit le contrôle de légalité de la préfecture, c'est uniquement pour se renseigner... Dont acte. Nous rappellerons juste aux membres du groupe minoritaire, que M^{me} Le Maire, le DGS ou l'élue en charge du dossier sont toujours prêts à répondre à leurs interrogations !

Force est de constater que l'hiver que nous venons de traverser est particulier, et que la crise sanitaire que nous subissons continue à faire des ravages dans nos sociétés.

Après la prise en compte de la santé des Français, après la prise en compte de l'économie, le gouvernement commence à sentir le mal-être de nos concitoyens. Les mesures imposées sont toujours de plus en plus difficiles à faire accepter et nous ne voyons pas le bout du tunnel. Nous rappelons sans cesse à nos élus nationaux, nos administrations, que la santé psychologique est aussi très importante, que le délitement des liens sociaux dû aux mesures de confinement et de couvre feu fait des ravages sur nos territoires. Combien d'associations, de clubs sportifs, d'amicales se demandent comment remobiliser leurs adhérents quand la situation sera revenue un peu plus normale.

Il est bon de rappeler que les actions que mènent tous ces acteurs sur nos territoires sont extrêmement importantes pour le bien vivre ensemble et sont aussi génératrices d'économie par les événements et manifestations qui découlent souvent de la vie de nos associations.

La municipalité reste à l'écoute de toutes les structures qui se trouvent en situation délicate et nous restons mobilisés et actifs pour mener à bien des activités, animations et manifestations dans ce contexte sanitaire où la solution de facilité est de tout annuler, tout reporter.

Depuis le début de la crise, la commune de La Bresse, avec ses partenaires, se montre exemplaire et est même régulièrement félicitée par les services de l'État sur la façon dont sont gérées les activités hivernales au cœur de cette tourmente sanitaire.

Notre méthode est de trouver des solutions en mettant tous les acteurs de tel ou tel évènements, activités autour de la table pour organiser des animations, les différents marchés, régler les problèmes de circulation, de stationnement, les soucis de prise en charge des secours hors des domaines skiabiles, les soucis de nos concitoyens en général.

Certains passent beaucoup de temps à faire des communiqués de presse. Nous, nous préférons rester dans l'action et l'accompagnement de tout ceux qui agissent à nos côtés, (particulier, association, club, service public, entreprises, secours, sécurité...) pour nous garantir un maximum de services et d'activités dans cette période de crise sanitaire.

Sur le plan de la santé, nous remercions les professionnels de santé locaux, médecins, infirmier(e)s, pharmaciens, pour leur engagement dans le suivi de nos populations et pour leurs actions pour proposer des campagnes de tests. Nous restons mobilisés pour obtenir un centre de vaccination sur la commune, ou mieux encore, que nos professionnels locaux puissent prendre en charge cette vaccination dans le cadre de leur activités normales ou dans des locaux communaux.

M^{me} Le Maire intervient régulièrement afin de faire reconnaître l'action locale de notre municipalité et de nos professionnels est toujours bien plus efficace que des directives supra régionales qui sont toujours ou presque inadaptées à notre territoire et à notre population.

Gageons, ensemble, que l'arrivée prochaine du printemps nous permettra d'oublier cet hiver particulier qui restera à jamais dans nos mémoires.

Les élus de la majorité

Article du groupe minoritaire

Cet article a été déposé le 8 février 2021.

En ce début d'année, nous avons une pensée particulière pour tous les acteurs de l'économie touristique de notre station et plus particulièrement pour l'ensemble des professionnels et des salariés en souffrance avec la fermeture de leurs établissements : domaines skiabiles alpins, hôtels, restaurants, bars, école de ski... Malgré tout, les vacanciers sont venus profiter de la neige en pratiquant le ski de fond ou de randonnée, la raquette, la luge... La montagne reste un espace de liberté très apprécié et les nouveaux projets pour développer le tourisme 4 saisons devront être encouragés !

Avenant n°2 de la Convention de Délégation de Service Public avec LaBelleMontagne

Dans la tribune de janvier 2021, le groupe majoritaire nous reproche d'avoir demandé un contrôle de légalité à la préfecture concernant l'avenant n°2 voté à l'unanimité au Conseil municipal du 22 juin 2020, dans le but de le faire invalider !

FAUX, nous n'avons JAMAIS eu cette triste intention !

Une mise au point s'impose car le groupe majoritaire a omis de préciser certains éléments de la procédure administrative, qui, précisément justifient notre intervention auprès de la Préfecture.

Rappelons d'abord notre position sur le fond : nous soutenons sans équivoque l'activité ski alpin à La Bresse, conscient des retombées positives qu'elle engendre sur notre commune et sommes favorables à son développement, tout en pensant qu'il conviendra de tenir compte des évolutions climatiques.

Rappel des faits :

L'avenant initialement proposé devait permettre à LBM d'investir à hauteur de 1,5 M€ HT dans 2 tapis roulants et un enneigeur. Or à seulement un an de la fin du contrat DSP, ces biens de retour auraient dû faire l'objet d'une indemnisation élevée de la part du futur repreneur et étaient donc de nature à fausser la concurrence. Ce que nous n'acceptons pas. Cependant au conseil municipal du 22 juin, M. Jérôme Mathieu exprime la même réticence et **apporte une modification oralement** : les équipements seront finalement **en location**. En accord avec cette proposition orale nous votons finalement **pour l'avenant tel qu'il venait d'être modifié**.

Investissement ou location ?

Le Procès-verbal du conseil municipal du 22 juin, disponible sur le site <http://www.labresse.fr/> retranscrit fidèlement ces débats. Mais à notre grande surprise le bulletin municipal d'août/septembre 2020 revenait à la version initiale de l'avenant : il y était mentionné un investissement de 1,5 M€ et non une location.

Interrogatifs face à ces contradictions, nous nous sommes procuré aux services de la Mairie la délibération envoyée à la Préfecture, et avons constaté ... qu'il y était question d'« installation d'équipements » sans autre précision. Or la **location** des équipements – précision qui avait disparu – était une condition déterminante dans notre vote, qui aurait été différent sinon.

C'est pour cette raison que nous avons demandé un avis au contrôle de légalité, ce qui n'a rien d'exceptionnel. En effet **nous attendons que les documents officiels soient conformes à ce que nous avons voté**. Accepter l'inverse, c'est bafouer la démocratie.

Plus tard, **une seconde version de l'avenant n°2 nous a été présentée, qui intégrait la modification que nous demandions et mettait fin à notre démarche**.

Pour conclure, notons que si le groupe minoritaire n'a aucune incidence sur l'issue des votes, nous pensons que notre rôle est utile dans une assemblée délibérative. Nous y apportons propositions et argumentations qui nourrissent le débat, mais également – et c'est l'objet ici – nous sommes garants du fonctionnement en toute transparence du Conseil Municipal, afin notamment que **les documents administratifs officiels qui en émanent, retranscrivent fidèlement ce que les 27 membres du conseil municipal ont voté**.

Les élus du groupe minoritaire

Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme

Haute saison (vacances scolaires d'hiver)

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30

Autres périodes du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Fermé le dimanche - Fermé les jeudis matin hors vacances

Fermeture à 17 h 30 pendant le couvre-feu.

Cas exceptionnels d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil (jours fériés) à consulter sur www.labresse.net - Tél. : 03 29 25 41 29

Horaires patinoire

Ouverture du 6 février 2021 au 14 mars 2021

	Vacances scolaires du 6/02/20 au 7/03/21		Hors vacances du 8/03/21 au 14/03/21	
	Tout public	Spécial -10 ans	Tout public	Spécial -10 ans
Lundi	10 h 30 - 17 h 30	9 h 30 - 10 h 30	Fermé	
Mardi	13 h - 17 h 30		Fermé	
Mercredi	13 h - 17 h 30		13 h - 17 h 30	
Jeudi	13 h - 17 h 30		Fermé	
Vendredi	10 h 30 - 17 h 30	9 h 30 - 10 h 30	Fermé	
Samedi	13 h - 17 h 30		13 h - 17 h 30	
Dimanche	10 h 30 - 17 h 30	9 h 30 - 10 h 30	10 h 30 - 17 h 30	9 h 30 - 10 h 30

«SPECIAL - 10 ANS» : créneau réservé exclusivement aux enfants de - 10 ans et leurs parents avec animation ludique

Horaires soumis à modification en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires.

Terre de jeux

Du 1^{er} au 6 février se déroulait la semaine olympique et paralympique dans le cadre du label Terre de Jeux.

Dans ce cadre, des activités sportives devaient être proposées aux établissements scolaires avec l'animation et l'encadrement de Valentin Clémence, animateur sportif au service sports et loisirs. L'interdiction de la pratique sportive en intérieur et la météo défavorable ont obligé à reporter ces activités à des jours meilleurs.

Malgré tout, les enfants accueillis dans le cadre périscolaire le mercredi après midi ont pu réaliser une séance de renforcement musculaire en extérieur coachée en ligne par deux champions français : Angelina Lanza (para-athlétisme) et Samir Aït Saïd (gymnastique).



Facebook

La page officielle Facebook de l'Office de Tourisme change de nom...

Elle se nomme désormais « Destination La Bresse » !

Vous y retrouverez les informations, photos et vidéos concernant La Bresse et ses activités.

N'hésitez pas à liker et à suivre la page pour être tenu au courant des dernières informations !



DANS LE RETRO

Ménaka - Hommage à Assayana



Le 23 janvier 2021, le comité de Jumelage de La Bresse a perdu son jumeau, un ami, un frère en la personne d'Assayana Ag Hamatou décédé à Ménaka. Les membres du comité ont souhaité rendre un dernier hommage au Président du comité de jumelage au Mali.

« Assayana, en 1987, nous posions ensemble les bases fondatrices des liens futurs. Le jumelage coopération est officialisé en deux temps. D'abord à La Bresse en 1989 avec Guy Vaxelaire, maire, Bajan ag Hamatou, député, et Jean Claude Cerisier. Puis à Ménaka en 1990 avec François Galland, 1^{er} adjoint, Abasse Aïdara et Jean Claude Cerisier, les deux présidents.

Ambassadeur des Ménakois, soucieux du développement de Ménaka, tu savais prioriser leurs projets, les défendre et les faire aboutir.

Avec l'aide des Bressauds, nous mettons sur pied de multiples actions de soutien et de développement en direction des écoles, de la santé, de l'artisanat et d'équipements divers...

Depuis 2012, la mission est plus difficile. Malgré tous les événements meurtriers qui touchent

Ménaka, tu gardes espoir et nous organisons ensemble des aides d'urgence.

Assayana, nous saluons ton courage, tes valeurs humanistes, de respect et de tolérance. Ensemble, nous nous sommes enrichis de nos différences.

La flamme du jumelage n'est pas éteinte, elle continue de briller dans nos deux cités, dans ton souvenir.

Et, nous poursuivons cette belle aventure de coopération, d'entraide dans la compréhension et le respect de nos différentes cultures. »

Tous les acteurs du comité de jumelage depuis 1989

Si cette aventure vous intéresse, n'hésitez pas à rejoindre le comité.

Contact : jumelage@labressemenaka.fr

Marché d'hiver

Depuis le 13 février et jusqu'au 6 mars, la Place du Champstel accueille le nouveau marché d'hiver. Si le doute a plané durant des semaines sur la tenue de cet événement, les élus et les équipes n'ont rien lâché tout comme les chalets bien ancrés au village depuis décembre.

Dans les échoppes, les exposants invitent au voyage gustatif : flams alsaciennes, poutines québécoises, saucissons savoyards, fromages d'ici et ailleurs, crêpes et pains d'épices ... Artisans et artistes complètent le marché qui s'anime trois fois par semaine avec des concerts variés et adaptés au protocole sanitaire.

Touristes et locaux ont profité du petit village les deux dernières semaines de février et la fête va continuer encore la première semaine de mars avec trois concerts les mardi, jeudi et samedi de 16 h à 17 h 45.



Sculptures sur glace

Le 14 février dernier, c'est une Saint Valentin polaire qui s'est abattue sur le parvis de la Maison de La Bresse.

Aude Vaxelaire, l'artiste locale, et son homologue meusien Jean Bergeron ont sculpté chacun des blocs de 120 x 65 x 25 cm pour finir avec des œuvres d'1 m 50 environ.

L'occasion était toute trouvée et les sculpteurs se sont exprimés sur le thème de la Saint Valentin, version polaire. Un vent d'amour a soufflé chez nos amis les animaux de la banquise !

Un spectacle féérique qui a conquis petits et grands et grâce à une météo clémente, les animaux sont restés quelques jours en vacances à La Bresse !

La Bressaude

Le mot du Président :

« Nous avons heureusement échappé à un troisième confinement aussi hermétique que celui du 15 mars 2020. Le peu d'activités sportives que nous étions autorisés à déployer dans nos sections n'est donc pas remis en cause. Mais neige aidant, ou ce qu'il en reste, les entraînements et les chronos en ski nordique, de même que l'apprentissage des petits avec le foyer de ski de fond, pourront se poursuivre sous les houlettes attentives et bienveillantes de Jérémy et Roland, aidés de plusieurs parents et bénévoles. Dans les autres sections c'est le calme plat qui prévaut.

Les dernières AG de sections, qui étaient en suspens, ont pu enfin se dérouler grâce à la mise à disposition de la salle des fêtes par la municipalité. Sa superficie permet en effet de respecter le nombre de m² par participant imposé par les services de la Préfecture.

Le distanciel en de telles circonstances devrait avoir notre préférence, comme nous l'avons expérimenté pour la réunion du Comité en décembre. Mais ce mode de réunion à distance, avec ses procédures de prise de parole, ne favorise pas les échanges verbaux en aparté. Et une fois la réunion terminée, il limite également les discussions de groupes sur toutes sortes de sujets. Et on le sait, ces échanges sont bien indispensables à la cohésion de l'ensemble.

L'AG de La Bressaude initialement prévue le 27 novembre a donc pu se tenir fin janvier pour clore la saison 2019/2020 mais avec un nombre volontairement restreint de membres en présence et avec un ordre du jour strictement limité à l'essentiel.

Les deux membres sortants du Bureau ont été réélus à l'unanimité. Nathalie Poirot a également été élue avec pour missions de contribuer à la recherche de résultats et d'accompagner et suppléer le Président dans les communications hebdomadaires sur Résonance FM.

Conséquence du premier confinement, les recettes ont fortement baissé (-35%), davantage que les dépenses (-26%) dont certaines sont fixes quel que soit le niveau de l'activité. Ceci se traduit par une perte d'exploitation d'environ 20 000€, absorbée par la trésorerie disponible grâce aux subventions perçues et aux excédents dégagés sur les quelques manifestations sportives organisées par les sections. Mention spéciale aux trésoriers qui, par leur gestion prudente et bien maîtrisée, ont pu faire face aux dépenses prévues.

Le bilan de l'activité de toutes les sections se traduit par 234 podiums et matchs gagnés pour la participation à un total de 179 compétitions et matchs, soit environ la moitié de ce que nous avons réalisé les années précédentes. En janvier 2021, les Bressauds se sont encore illustrés dans les 48 épreuves des douze compétitions organisées, avec encore quatorze nouveaux podiums qui viennent enrichir le tableau de chasse de La Bressaude.

En ce qui concerne le futur à court et moyen terme, nous ne voyons pas venir grand-chose à l'horizon qui puisse nous laisser espérer la reprise prochaine des compétitions dans toutes les disciplines de nos sections. D'autant que cet horizon est à peu près celui que l'on a depuis les crêtes lorsqu'une épaisse couche de nuages décide de s'y installer.

Quant à nos disponibilités financières, le risque est grand de les voir fondre encore un peu plus.

Il faut tenir, moralement surtout, et c'est là notre principal, pour ne pas dire notre seul défi des mois prochains. Comme disait récemment le champion de natation Alain Bernard : « le propre du sportif est d'être têtu et obstiné ; les résultats finissent par arriver »... On peut penser qu'il savait de quoi il parlait. »

Club Alpin Français montagne escalade La Bressaude

Début de parcours d'un bressaud très motivé

Cyprien Jeanpierre, licencié au CAF depuis l'âge de 11 ans, est entré en 2020 en seconde à l'école de formation aux métiers de la montagne à Thônes pour préparer une vie professionnelle soit de pisteur, de moniteur ou de guide, voire les trois ! Il a déjà vécu de belles expériences d'alpinisme et de skieur alpiniste.

Ayant intégré l'école d'aventure à 12 ans et participé à presque toutes les sorties, Cyprien a été convaincu qu'il devait faire carrière dans la montagne. Ce compagnon de cordée vraiment motivé et agréable est un sportif complet, avec un bon esprit de camaraderie.

En parallèle de sa formation, il va préparer un bac pro d'aménagements paysagers.

Le CAF lui souhaite une très grande réussite dans ses projets ! Le sport suscite des métiers-passion !



DANS LE RETRO

La Bressaude (suite)

Ski club

Quel mois pour les skieurs !

À l'international, Delphine Claudel et Paula Botet enchaînent les étapes de Coupe du Monde et de l'IBU Cup. Sur le circuit B de biathlon Paula se situe dans le premier tiers du classement final de la Coupe d'Europe et continue d'apprendre en intégrant régulièrement le groupe de ses aînées et en faisant preuve d'une belle régularité.



Après être allée chercher un podium, Delphine naviguait encore début février autour d'une belle 25^e place de la Coupe du Monde sur plus de 110 concurrentes classées, dont la plupart plus âgées et plus expérimentées.

Dans les catégories jeunes, on n'arrête plus la progression d'Amandine Mengin une fois encore double-podium U17 lors des chronos de sélection et vainqueur la semaine suivante. Martin Botet bataille dur aussi dans le groupe masculin très dense de sa classe d'âge, il se qualifie avec la 4^e place et accède la semaine suivante au podium. Grâce à cette régularité, ils iront tous deux aux Mondiaux !

En fond, c'est Mattéo Correia qui revient en force chez les U20 avec notamment une victoire en Coupe de Suisse, ainsi que la U17 Léonie Perry qui signe quant à elle un doublé sur le week-end des sélections nationales.

Il semblerait que la gagne provoque la gagne et qu'un cercle vertueux se soit mis en place dans la douce poudre glissante. La neige aura bien gâté les athlètes, ils en auront profité et tous ont réalisé de très encourageants résultats. Bravo à eux !

Plus de détails et de résultats sur les pages Facebook de LA BRESSAUDE et SKI CLUB LA BRESSAUDE



La Tourterelle

J'aime la galette !

En ce début d'année, élèves, enseignants et ATSEM ont dégusté la traditionnelle galette. Et cette année, pas de rassemblement mais une dégustation chacun dans sa classe, protocole oblige !

Chaque élève avait réalisé une magnifique couronne, qu'il a eu la fierté de ramener à la maison.

Et ceux qui ont eu la chance de trouver la fève ont été doublement couronnés !

Vive les reines et vive les rois !

Groupe scolaire Saint Laurent

Les pieds dans la neige

Ils l'attendaient depuis tellement longtemps !!!

Il fallait bien en profiter un maximum : équipés de la tête aux pieds, les enfants de la maternelle Saint Laurent, s'en sont donnés à cœur joie.

Glissades, roulades, et création de deux nouveaux compagnons de jeux, éphémères certes mais s'intégrant parfaitement dans ce décor hivernal !

Tous à (ski de) fond à l'école St Laurent !

Après quelques incertitudes, les élèves de l'école St Laurent ont pu profiter de huit séances de ski de fond sur le beau domaine nordique de La Bresse. Avec les conditions d'enneigement idéales, chaque sortie a été un réel plaisir pour tous.



Les enfants ont fait de véritables progrès, encadrés par les moniteurs de l'ESF, leurs enseignants et quelques parents. Le groupe des 2^e étoile a également découvert le hockey à chaque fin de séance tandis que les débutants et 1^{re} étoile se sont essayés au biathlon.

Découvrir le tir, le hockey, le ski nordique en classique ou skating est un vrai bonheur. Pratiquer ces activités à l'école et profiter des richesses naturelles de la montagne est une chance. Pour finir en beauté, les élèves ont reçu leur médaille, fruit de leurs efforts, qu'ils se sont empressés d'accrocher fièrement sur leur manteau.

La semaine blanche, une semaine pour apprendre autrement

Pour motiver les collégiens, l'équipe des enseignants a proposé des activités moins scolaires et plus participatives. En abordant les cours différemment, les élèves ont pu donner du sens aux apprentissages, apprendre à vivre ensemble....

L'idée est de proposer des thèmes diversifiés pour que les élèves soient reconnus dans leurs compétences, non seulement intellectuelles mais aussi sportives, artistiques, etc.

Les élèves de 6^e se sont initiés aux sports d'hiver encadrés par leurs professeurs, leurs AESH et des accompagnateurs en montagne. Quelle chance d'être scolarisés dans une station de sports d'hiver !

Les 5^e et 4^e ont travaillé en petits groupes sur différents thèmes : lecture, mathématiques, théâtre, sécurité, droits fondamentaux, langues, protection de la planète, ateliers artistiques...

Les 3^e ont passé leur brevet blanc les lundi et mardi. Puis ils ont effectué leur stage d'observation en milieu professionnel. Merci aux entreprises locales qui leur ont ouvert leur porte.



Les p'tits amis de Oui Oui, les adultes de demain,

Les enfants vivront une époque différente de la nôtre. Ce sont les compétences humaines, sociales, personnelles et interpersonnelles comme l'empathie, la confiance, la créativité qui leur permettront de vivre demain !



Le personnel des P'tits Amis de Oui-Oui se mobilise au quotidien en se formant, en imaginant, en créant afin que l'enfant soit acteur, explorateur et chercheur. De nombreux univers ludiques sont mis en place : les enfants jouent librement et interagissent ensemble. Dans un cadre sécurisant, l'attention est portée à leurs actions, émotions et affects.

Un enfant fait partie d'une famille et va grandir. Il est donc important que les membres du personnel créent de nombreux partenariats éducatifs.

Toute l'équipe cherche à développer ces partenariats avec les structures d'accueil pour enfants et adolescents de la commune mais aussi avec les communes avoisinantes.

Seul nous irons plus vite mais ensemble nous irons plus loin!

DANS LE RETRO

Périscolaire

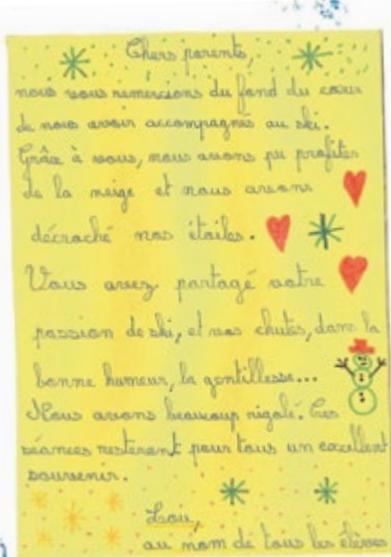
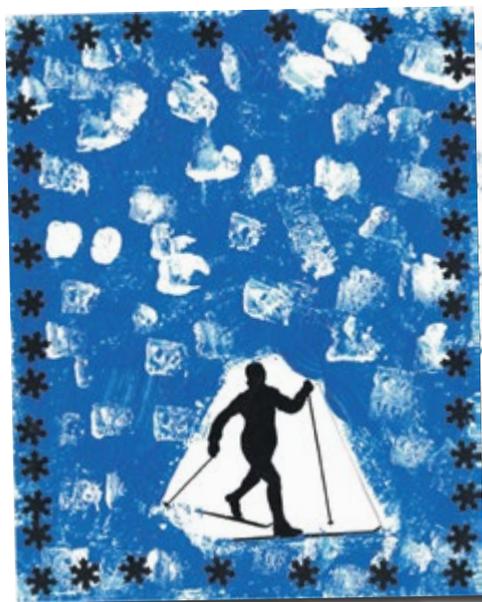
Durant tout le mois de janvier, les enfants du périscolaire ont oscillé entre activités manuelles et activités en extérieur.



Les matins, sorties en raquettes, construction de bonhomme de neige, igloo, patinoire, jeux étaient au programme. Et après ces matinées de plein air, quoi de mieux qu'un peu de relaxation ? Un instant bénéfique pour se reposer, et plus pour certains qui ont carrément rejoint Morphée !

Une fois reposés, les enfants ont fabriqué des cartes de vœux, des couronnes pour les galettes de la cantine ou encore des flocons, étoiles et boules à neige.

École élémentaire du centre



ÉTAT CIVIL JANVIER 2021



Naissance

- **Molly**, née le 31 décembre à Nancy, fille de Kimberlay Niess et de Élie Laumond

Décès

- **Bernard Auer**, âgé de 85 ans, domicilié 16 chemin du Breuil, décédé le 26 décembre à Gérardmer, époux de Anne-Marie Thérèse Mathieu
- **André René Absalon**, âgé de 88 ans, domicilié 52 rue François Claudel, décédé le 2 janvier à La Bresse, veuf de Irène Marie Marguerite Amé
- **Raymond Louis Alphonse Perrin**, âgé de 87 ans, domicilié 149 rue du Hohneck, décédé le 23 décembre à Remiremont
- **Danièle Marie Mougel**, âgée de 74 ans, domiciliée 23 rue du Docteur Lapierre, décédée le 28 décembre à Remiremont, épouse de Emmanuel, Raymond Ernest Jolly
- **Marie Thérèse Poirot**, âgée de 86 ans, domiciliée 32A rue de la Clairie, décédée le 7 janvier à La Bresse, épouse de Marcel Eugène Mengin
- **Yvan Jean Marie Ernest Demange**, âgé de 88 ans, domicilié 27 rue de la Clairie, décédé le 13 janvier à La Bresse, veuf de Simone Marie Joséphine Claudel
- **Jean-Marie Paul Kieffer**, âgé de 78 ans, domicilié 7 rue du Petit Bois, décédé le 16 janvier à La Bresse, époux de Paulette Marie Marcelle Mathieu
- **Andrée Aline Demange**, âgée de 91 ans, domiciliée 27 rue de la Clairie, décédée le 13 janvier à Remiremont, veuve de Paul Emile Pierrel
- **Paul Alphonse Morsink**, âgé de 84 ans, domicilié 4 rue des Champions, décédé le 26 janvier à Remiremont, époux de Michèle Marie Reine Claudel

INFOS PRATIQUES

Services communaux

Mairie : 03 29 25 40 21

Du lundi au vendredi : 9h-12h 15 et 14h-17h,
Samedi : 9h-12h Service Population uniquement

Astreinte des adjoints : 06 08 57 51 94

Services Techniques Municipaux : 03 29 25 53 89

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Accueil du public sur rendez-vous

**Service urbanisme et gestion du patrimoine :
03 29 25 53 89**

Du lundi au vendredi : 9h-12h et sur rendez-vous, 14h-17h les
lundi, mardi, jeudi et vendredi

EHPAD (Maison de Retraite)

03 29 25 59 25 - 27 - 32A rue de la Claire

S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers À Domicile)

06 88 15 56 42 - 32A rue de la Claire

**CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - Mairie
03 29 25 40 21**

Régie Municipale d'Électricité : 03 29 25 54 00

Du lundi au vendredi : 7h30-12h et 13h30-17h

Syndicat Intercommunal d'Assainissement :

03 29 62 54 21

2A rue des Proyes, 88 250 La Bresse

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Numéros d'urgence

Urgences à domicile : 15

Pompiers et urgences sur la voie publique : 18

Gendarmerie : 17

En dehors des heures d'ouverture,
pour toute urgence :

Service des eaux : 06 08 23 56 53

Bâtiments communaux : 06 07 96 51 26

Membres de la municipalité : 06 08 57 51 94

Services médicaux

Service Médi-Garde

(nuit, dimanche, jours fériés) : 0820 33 20 20

Médecins

Uniquement sur rendez-vous

Dr Arnould

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 53 08

Lundi, mardi et jeudi : Journée

Vendredi : matin

Fermé le mercredi

Dr Hofgaertner

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 35 35

Lundi : 10h-12h et 15h-17h

Mercredi : 10h-12h et 17h-19h

Jeudi et vendredi : 8h-10h et 17h-19h

Samedi : 8h-10h

Dr Leroy

2 rue Joseph Remy - 03 29 25 40 87

Les matins du lundi au samedi et les soirs à partir de 17h
sauf le jeudi.

Dr Ménière

11 rue de l'Église - 03 29 25 40 09

9h-12h et 14h30-18h30

Fermé le mercredi après-midi et le samedi

Services sociaux

Maison de services au public

Maison de La Bresse, 7A rue de la Claire, 03 72 58 00 09

Mardi : 13h30-17h sur rendez-vous

Vendredi : 8h30-12h sur rendez-vous

Les autres jours par téléphone au 03 29 24 96 46

ADMR Permanence téléphonique : 03 29 25 62 60

Adavie : 03 29 35 23 06

La Poste

Lundi : 13h45-16h30 / Mardi : 10h-12h et 13h45-16h30

Du mercredi au vendredi : 9h-12h et 13h45-16h30

Samedi : 9h-12h

Infirmières

Valérie Flieller et Éliette Foucal

6 Grande Rue - 03 29 25 65 49 - 06 71 50 24 41

Nathalie Poirot et Anne-Élodie Antoine

12 rue Mougel Bey - 03 29 25 63 96 - 06 07 82 92 35

Lundi au samedi 8h30 à 9h30

Pharmacies

Pharmacie de garde : numéro Audiotel 3237

Pharmacie des Montagnes

19 quai des Iranées - 03 29 25 40 65

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Fermé le lundi matin et le samedi après-midi

Pharmacie du Hohneck

23 rue Paul Claudel, 03 29 25 41 13

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Fermé le mercredi

Ambulances - Taxi - VSL

Taxi Denis : 03 29 25 40 28 ou 06 76 47 33 95

Transmosel SARL : 03 29 25 60 60

Nuit (20h à 8h), dimanches et jours fériés :
faites le 15

Horaires d'hiver des déchetteries du 1^{er} novembre au 31 mars

Communauté de communes des Hautes-Vosges

Tél. : 03 29 27 29 04

Les quatre déchetteries de la communauté de communes sont
accessibles à tous les habitants du territoire, quelle que soit
leur commune de résidence.

Déchetterie de Niachamp : 06 70 50 42 78

Jour	Niachamp à La Bresse	
	Matin	Après-midi
Lundi		14 h - 17 h
Mardi	8 h 30 - 12 h	
Mercredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Jeudi		
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

Déchetterie de Blanfin : 06 70 09 92 23

Jour	Blanfin à Saulxures-sur-Moselotte	
	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 - 12 h	
Mardi		14 h - 17 h
Mercredi		14 h - 17 h
Jeudi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h	14 h - 17 h

DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

114 faubourg de Bruyères - 88400 Gérardmer - Tél. : 03 29 41 75 54

DÉCHÈTERIE DE LA PRÊLE

13 route de Gérardmer - 88120 Le Syndicat - Tél. : 03 29 62 28 87

Permanences des élus

Maryvonne Crouvezier - Maire	Reçoit sur rendez-vous.
Jérôme Mathieu - Adjoint aux énergies et STM	Reçoit sur rendez-vous.
Élisabeth Bonnot - Adjointe aux ressources humaines	Reçoit sur rendez-vous.
Raymond Marchal - Adjoint à l'environnement	Jeudi de 10h à 11h.
Fabienne Morel - Adjointe à la population et aux écoles	Reçoit sur rendez-vous.
Nicolas Remy - Adjoint aux sports et au tourisme	Samedi de 9h à 12h.
Alexandrine Ducret - Adjointe à la culture et aux jumelages	Lundi de 10h30 à 12h.
Jean-François Poirot - Adjoint à l'urbanisme	Reçoit sur rendez-vous.
Geneviève Demange - Adjointe aux affaires sociales	Mardi de 10h30 à 12h.

AGENDA

LOISIRS

■ 13 février au 6 mars

Marché d'hiver

Place du Champstel

..... Du lundi au vendredi 14 h-18 h
..... Samedi et dimanche 10 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 2 mars

Concert Sterpi

Marché d'hiver - Place du Champstel

..... 16 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 4 mars

Marché du terroir

en partenariat avec la marque

«Je Vois La Vie en Vosges Terroir»

Front de neige - Station La Bresse-Hohneck

..... 13 h 30-17 h 30

Infos : Chambre d'agriculture des Vosges

Tél. : 03 29 29 23 23 - https://vosges.chambre-agriculture.fr/

■ 4 mars

Concert DJ Micka

avec la participation d'Altyud'360

Marché d'hiver - Place du Champstel

..... 16 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 6 mars

Concert Mister Franck

Marché d'hiver - Place du Champstel

..... 16 h-18 h

Infos : Mairie - Service communication

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

DIVERS

■ 8 février au 4 mars

Dépistage Covid

Halle des Congrès..... 13 h-15 h

Infos : Laboratoire BIOGROUPE - Mairie de La Bresse

Tél. : 03 29 25 40 21 - info@labresse.fr - www.labresse.fr

■ 5 mars

Don du Sang

Halle des congrès..... 16 h-19 h 30

Infos : Établissement Français du Sang

Tél. : 03 83 44 62 62



Attention, les conditions sanitaires peuvent à tout moment modifier les événements cités dans cet agenda.